

Saint-Laurent-sur-Gorre

Bulletin Municipal
Janvier 2016

www.saint-laurent-gorre.fr





Des événements tragiques ont marqué 2015. Après les attaques de Charlie hebdo en janvier, la France a connu l'horreur et la barbarie le 13 novembre à Paris autour du Bataclan.

La France attaquée est restée debout, unie, fière et solidaire. La Marseillaise est à nouveau sur nos lèvres, le drapeau bleu blanc rouge à nos fenêtres. Notre France doit rester grande et ne pas renier ses valeurs !

Quelques jours plus tard, en décembre, la conférence sur le climat semblait bien dérisoire et pourtant les enjeux sont énormes. Nous sommes invités à changer nos habitudes de vie, et ce n'est pas facile. Le gouvernement incite aux énergies renouvelables et aux projets éoliens. Il y a quelques années, Saint-Laurent et Séreilhac au travers de leurs communautés de communes portaient un projet de parc éolien situé entre la Grange et Villeneuve. C'était l'un des premiers en Limousin, générant une nouvelle vie économique sur notre territoire. Des opposants ont fait avorter le projet, confondant intérêt particulier et intérêt public. Nous serions aujourd'hui complètement en phase avec les décisions de la COP 21 !

Et pourtant Saint-Laurent essaie de montrer l'exemple pour « bien et mieux vivre ensemble ».

Cette année, vous avez pu remarquer la baisse de vos impôts fonciers. C'est une première étape. Dans le contexte difficile que nous traversons, nous devons faire des choix judicieux. Il nous a cependant paru essentiel de favoriser le commerce, source de cohésion sociale. L'ouverture du magasin Point Vert en est une illustration, il s'agit d'un commerce indispensable, et c'est une belle réussite !

Autre événement sur Saint-Laurent, la chambre d'Agriculture est maintenue et renforcée avec l'arrivée d'employés supplémentaires. La commune a su proposer des locaux et des bureaux de qualité. Ce nouveau potentiel était très important pour le monde rural et plus précisément pour le monde agricole ainsi que pour la vie économique locale. Certes le Syndicat mixte Vienne-Gorre a du se déplacer à l'ancienne trésorerie, mais les communes adhérentes ont cependant maintenu son siège à Saint-Laurent, signe de leur confiance en la commune.

Autre bonne nouvelle, le maintien du Crédit Agricole. Les travaux nous posent problème aujourd'hui en dérangeant nos habitudes mais les nouvelles normes d'accessibilité sont devenues obligatoires et indispensables. Soyons patients, sachons nous adapter. L'Agence aura fière allure.

Enfin pour nos enfants la commune se dote d'une salle de motricité située derrière les écoles, dont l'utilisation sera optimisée par sa mise à disposition au club de judo et aux nouvelles activités péri-scolaires.

2016 verra d'autres projets se mettre en place, toujours dans le but d'offrir à la population des services structurants de qualité, et porteurs d'avenir.

Cet avenir, construisons-le ensemble, sereinement, et toujours animés du souci de l'intérêt général !

Je vous souhaite une agréable lecture de notre bulletin municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter les meilleures choses pour vous et vos proches.

Le Maire,
Alain BLOND

É D I T O

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

(les membres de la commission municipale « communication »)

Voici un nouveau numéro de votre bulletin municipal, destiné à vous tenir informés de la vie communale, des événements passés et à venir, et dont le but est également de donner du sens aux décisions prises par vos élus.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro, dans lequel vous trouverez des articles consacrés :

- | Aux événements ayant jalonné cette année 2015, parmi lesquels :
 - | la tenue mensuelle d'un marché « du terroir » ;
 - | l'installation d'un nouveau commerce ;
 - | le marché de Noël organisé cette année par la municipalité ;
 - | le démarrage des travaux de construction de la salle de motricité ;
 - | le lancement de diverses études pour l'aménagement de la commune.

- | Aux délibérations et décisions prises par le conseil municipal, mais aussi par vos représentants à la communauté de communes.

Et si l'information c'est bien sûr le bulletin municipal, c'est aussi comme cela vous l'avait été annoncé :

- | des panneaux d'information désormais installés dans les villages ;
- | un panneau d'information numérique implanté dans le centre bourg dont les conditions d'utilisation sont disponibles (règlement intérieur) auprès de la mairie (accueil secrétariat ou site internet).



Ce sera aussi dans les mois à venir et comme annoncé :

- | un projet de brochure pour l'accueil des nouveaux arrivants,
- | un site internet révisé et enrichi, et alimenté notamment dès le début de l'année 2016 par un « fil d'actu » à partir d'articles du journal « le Populaire du Centre »


Nous n'oublions pas que nous nous étions engagés à diffuser le bulletin municipal 2 fois par an, cela n'a pas pu être réalisé en 2015, le projet n'est cependant pas abandonné, et nous ferons le maximum pour publier « une feuille d'informations » intermédiaire au cours de l'année 2016.

S O M M A I R E

	L'enfance et la jeunesse	P. 6
	Les commerçants et artisans	P. 10
	Le patrimoine et les travaux	P. 16
	Le conseil municipal	P. 20
	Culture & loisirs	P. 21
	Les événements fédérateurs	P. 22
	Histoire d'un village et mise à l'honneur d'une habitante	P. 24
	La Vallée de la Gorre	P. 26
	Tribune libre	P. 27
	Vie associative : sports & loisirs	P. 28
	Vie associative : autres associations et partenaires	P. 34
	État civil et recensement	P. 40
	Infos utiles et sites internet	P. 42
	Agenda des manifestations	P. 43

Conception, réalisation, photos
Mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre

Impression
GDS Imprimeurs



Les événements de la vie communale en 2015 et les projets pour l'avenir, 2016 et années suivantes.

Les événements intervenus dans la vie communale en 2015, ainsi que les événements ou projets à intervenir en 2016 et sur les années suivantes, sont retracés dans les pages qui suivent.

Nous vous rappelons à nouveau que tous les compte-rendus des réunions du conseil municipal sont en accès intégral sur le site internet de la mairie, www.saint-laurent-gorre.fr, à la rubrique « mairie / actes administratifs », et disponibles en consultation papier à la mairie ou sur les panneaux d'affichage installés en divers points de la commune, pour ceux d'entre vous qui ne disposeraient pas de l'outil internet.

A cette occasion, il n'est pas inutile de redire également que deux points d'accès internet gratuit sont mis à disposition par votre communauté de communes aux abords de la médiathèque et de l'office de tourisme. Et nous en profitons pour vous rappeler l'adresse du site internet de la communauté de communes, sur lequel nombre d'informations utiles à votre vie quotidienne y sont présentes : www.cc-valleedelagorre.fr.

Vie communale en 2015

L'enfance et la jeunesse

L'avenir se construit avec la poursuite des projets
ou des réalisations pour nos enfants

Le fonctionnement des écoles



« La nation confie à l'école la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la république »

Extrait de la charte de la laïcité à l'école

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les écoles de Gorre et de Saint-Laurent fonctionnent dans le cadre d'une entente intercommunale, plus connue sous l'appellation de RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

La municipalité est partie prenante aux réunions du conseil d'école (représentation par maire et adjoints, ainsi que par les membres de la commission des affaires scolaires) et est donc à l'écoute des représentants des parents d'élèves et du corps enseignant.

Trois conseils d'école ont eu lieu en 2015 : les 19 mars, 29 juin et 9 novembre.

Les comptes-rendus de ces conseils d'école sont remis aux délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), aux parents d'élèves, et sont également affichés dans les écoles.

Les principaux sujets évoqués lors de ces conseils ont trait à l'actualisation du règlement intérieur des écoles, à la sécurité des élèves (exercices de secours), aux projets pédagogiques des enseignants (activités prévues et réalisées), aux évolutions annuelles des effectifs, et aux travaux ou achats à réaliser afin de permettre un fonctionnement des écoles dans de bonnes conditions.

Parmi les nouvelles décisions, il est à noter que la municipalité a accepté de financer en totalité les séances d'initiation à la natation, et a réalisé divers travaux d'aménagement (« cabane » à vélos) et d'entretien des locaux.

La mairie soutiendra par ailleurs toute demande visant à l'ouverture d'une classe supplémentaire, dès lors que les effectifs d'élèves le justifieront.

Cabane à vélos



Et n'oublions pas le rôle des services municipaux au sein de l'école, avec les missions qui leur sont confiées dans les domaines de l'hygiène des locaux, de l'encadrement et du soutien auprès des jeunes enfants à l'école maternelle, ou de la surveillance assurée au restaurant scolaire.

Rentrée 2016

Et pour les parents dont les enfants vont rejoindre l'école maternelle ou l'école primaire à la prochaine rentrée scolaire, la municipalité les invite à se faire connaître le plus rapidement possible auprès de la directrice d'école.

1 La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves **le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Vie communale en 2015

L'enfance et la jeunesse

La salle de motricité

Point sur la construction

Le bulletin municipal de janvier 2015 vous avait donné les premières informations concernant ce projet.

Pour rappel, il s'agit de la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un espace de psychomotricité destiné aux enfants du groupe scolaire dans le cadre du projet pédagogique lié à leur développement moteur et intellectuel, et implanté à mi-chemin entre les bâtiments des écoles et le centre de loisirs.

Comme tout un chacun a pu le constater de « visu », les travaux de construction vont bon train, les conditions climatiques clémentes du 2^{ème} semestre 2015 ayant favorisé la réalisation des travaux de gros-oeuvre et de couverture.

La salle de motricité devrait normalement être mise à la disposition des enfants et des enseignants pour la rentrée scolaire de septembre 2016, et l'inauguration du bâtiment sera également réalisée en 2016.

Avec ce nouvel équipement, la municipalité entend ainsi montrer toute l'importance qu'elle accorde à la vie quotidienne et à l'éducation de nos enfants.



Image de synthèse de la salle de motricité



Un nom pour la salle de motricité !

Nous allons donner un nom à la salle de motricité, et pour ce faire, nous faisons appel aux habitants de la commune !

Connectez-vous sur le site internet de la mairie, rubrique « contact » (en haut à droite de la page d'accueil) et faites-nous une proposition de nom pour la salle de motricité, en nous disant en quelques mots ce qui motive votre choix. Merci de tenir compte de la **date limite de réponse, laquelle a été fixée au 31 mars 2016.**

Le Conseil municipal déterminera parmi les propositions faites, le nom qui sera attribué à ce nouvel élément du patrimoine communal.

Et les NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) dans tout cela ?

Le bulletin municipal de janvier 2015 vous avait informé de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de ses conséquences sur l'organisation du temps scolaire.



« Les NAP sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès à tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. »

Extrait de la définition figurant sur le site internet de la communauté de communes, à laquelle a été déléguée la gestion et l'organisation des NAP.



Les résultats après une année scolaire complète (2014-2015) sont à la hauteur des attentes, et la réunion plénière de bilan organisée le 26 mai 2015 a permis de le confirmer, compte tenu des appréciations portées par l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, animateurs, élus des communes, CAF et DDCSPP).

Vie communale en 2015

Les commerçants et artisans

L'avenir se construit également avec le commerce de proximité dans la commune

Après l'ouverture du restaurant « le Saint-Laurent sur Gorre » en 2014, l'année 2015 a vu la mise en place d'un marché de terroir faisant appel à des producteurs locaux le 3^{ème} dimanche de chaque mois, et l'installation d'un nouveau magasin multi-services « Point vert » en septembre 2015, illustrant ainsi la volonté de la municipalité de faciliter l'activité locale, et par là-même le « bien-vivre dans la commune ».

Le marché du « terroir »

Dans le bulletin municipal de janvier 2015, il était écrit que la commune étudiait les possibilités de mettre en place un marché périodique de producteurs et de petits commerces.

Ce projet a été validé par le conseil municipal de février 2015, avec l'objectif d'offrir un nouveau service aux habitants et de développer l'animation locale, en partant du postulat que l'activité générée par le marché serait bénéfique pour l'ensemble des commerces de la commune, suite à une augmentation de fréquentation par les habitants de la commune et des environs, et l'attractivité du centre-bourg le dimanche matin.

Installé sur la place Léon Litaud, le marché a lieu le 3^{ème} dimanche de chaque mois de 9h30 à 13h00.

La décision de pérenniser la tenue du marché sur l'ensemble des mois de l'année a été prise en octobre 2015 après concertation entre la municipalité et les producteurs.

Rappelons que les produits locaux sont notamment les légumes, fromages, volailles, foies gras, viandes, charcuterie et plats préparés, pain cuit au feu de bois, le miel, la bière artisanale, et qu'ils seront certainement rejoints par

d'autres produits, sachant que l'idée d'associer des artisans locaux hors produits de bouche fait également son chemin, et que le principe d'une animation périodique a par ailleurs été retenu.

Donc une simple question désormais, laquelle a déjà été relayée par voie de presse, et qui concerne à la fois le marché et les commerces de notre commune :

« Moi j'achète dans mon village, et vous ? »

Quelques mots pour illustrer ce que permet le commerce local :

- la proximité,
- la facilité,
- la qualité,

mais aussi :

- la rencontre,
- l'échange,
- le contact humain...

(liste non exhaustive).

Prochaines dates :

17 janvier, 21 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre, 18 décembre



Et les autres projets autour du commerce de proximité ?

L'installation d'une nouvelle **station-service** est toujours d'actualité, et une étude de faisabilité a été confiée à la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Cette étape devrait être suivie d'une analyse technique réalisée par l'agence technique départementale (ATEC).



Le conseil municipal n'est par ailleurs pas resté inactif sur ce dossier, et des visites de stations-services gérées directement par des municipalités ont été effectuées, afin de collecter toutes les informations qui permettront une prise de décision en toute connaissance de cause, tant sur le plan financier (quelles subventions des partenaires extérieurs : État, Région, Département ? Quel coût net pour la commune ?) que sur le plan des prévisions d'activité (quelle pérennité à moyen et long terme ?)

Et il n'a pas échappé au comité de rédaction :

→ que le **cabinet d'assurances** va désormais être géré par Madame Sylvie NARQUET, laquelle laisse son cabinet d'Oradour-sur-Vayres pour venir se consacrer à la protection des habitants de Saint-Laurent et des communes environnantes. Nous lui souhaitons la bienvenue, et nous remercions également son prédécesseur, Jean-Marie THARAUD, pour ces nombreuses années passées au service des laurentais.



→ que notre **Salon de coiffure** de la rue de la République a fait peau neuve en cette fin d'année 2015, et s'est paré de ses plus jolis atours en déménageant sur le trottoir d'en face. Nous lui souhaitons une très bonne année « capillaire » 2016 !



→ que notre agence locale du **Crédit Agricole** réalise elle aussi des travaux de rénovation de ses locaux de la place Léon Litaud en ce début d'année 2016.



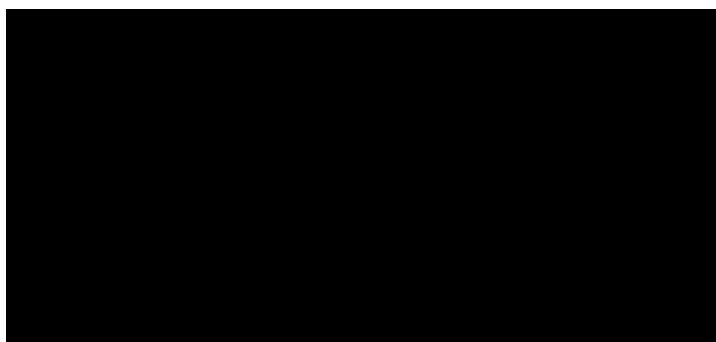
→ qu'un **poissonnier** est maintenant à votre disposition pour vous faire profiter des délices de la mer, tous les samedis matin sur la place Weihenzell (en face du bar « Chez Didine »)



→ que notre **Boulangerie** de cette même rue de la République a également choisi une nouvelle devanture pour son magasin.



→ On nous a par ailleurs signalé l'arrivée d'une jeune entreprise au village de la grange, dont le nom est « **DE MONT JARDIN** », spécialisée dans la création et l'entretien des parcs et jardins, ainsi que les petits travaux du bâtiment.



Vie communale en 2015

Les commerçants et artisans

L'installation du nouveau magasin « POINT VERT »



La genèse du projet

Vous aviez été informés dans le dernier bulletin municipal, que la municipalité avait en 2014 décidé d'acquérir au 1, rue de la Borie, les bâtiments autrefois occupés par l'ancien « Comptoir Laurentais », afin d'engager les divers travaux nécessaires à leur rénovation, et de permettre la réouverture d'un magasin similaire.

Pour la reprise de commerce, un appel à projet avait été lancé avec le concours du Pays d'Ouest Limousin et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et c'est à l'issue d'une procédure de sélection des candidats en novembre 2014, que le repreneur avait été choisi, en l'occurrence la SARL TERRALORA, représentée par ses gérants Madame et Monsieur Yves FAURE.

En matière d'emploi local, on peut souligner que plusieurs entreprises de la commune ou des environs avaient pu être choisies à l'issue de la procédure d'appel d'offres pour les lots de travaux, et qu'elles ont également contribué fortement à la réussite de l'opération de réhabilitation conduite au cours de l'année 2015, notamment par le respect des délais fixés.

Le nouveau magasin POINT VERT a été inauguré et a ouvert ses portes au public en septembre 2015

L'inauguration officielle a eu lieu le mercredi 2 septembre en présence de nombreuses personnalités du département, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre, et bien sûr de la commune, dont les élus de l'équipe municipale, ainsi que les artisans et commerçants invités pour cet événement.

Étaient notamment présents auprès d'Alain BLOND, maire de Saint-Laurent sur Gorre : Françoise PEROL-DUMONT et Jean-Marc GABOUTY, sénateurs de la Haute-Vienne, Yves RAYMONDAUD et Jocelyne REJASSE, conseillers départementaux du territoire.

Dans chacun des discours prononcés, on retiendra une idée « force », à savoir l'importance du maintien du commerce de proximité en milieu rural, sans oublier l'implication et le dynamisme de la municipalité d'une part, des entreprises ayant réalisé les travaux de rénovation des bâtiments d'autre part, pour aboutir à la réussite de ce projet.

L'accent a également été mis sur l'engagement financier conséquent de la commune (50 % des dépenses) complété par celui des partenaires naturels que sont le Département (20%) et la Région (30%), et ces diverses contributions ont été saluées comme il se doit.



Caverne d'Ali Baba

Comme aime à le rappeler son gérant, son magasin est souvent qualifié de « providence » ou de « caverne d'Ali baba », d'où l'intérêt qu'il y a à franchir sa porte.

Le magasin offre en effet ses services et produits dans les domaines du jardinage, de l'animalerie, du bricolage, de l'habillement et de l'équipement rural, c'est à dire des prestations en phase avec les besoins d'un territoire rural et avec les aspirations de ses habitants.

Le responsable du magasin est Monsieur Jean-Pierre REBEYROL, embauché spécialement pour tenir le commerce, et cette création d'emploi mérite d'être mise en avant.

Et nous avons demandé à Yves FAURE de nous écrire quelques lignes :

« Voici maintenant 3 mois et demi que nous sommes ouvert, vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance et nous vous en remercions vivement. Nous continuons à découvrir les besoins de chacun et mettons tout en œuvre pour y répondre positivement.

Vous n'avez pas encore découvert le magasin !

Alors venez nous voir, nous vous réservons un accueil chaleureux et vous serez sûrement surpris par nos larges gammes de produits de quincaillerie, droguerie, plomberie et raccords pvc, bricolage, jardinage, et même aujourd'hui une offre matériaux de construction (ciment, béton..) directement livrée chez vous, sachant que sera bientôt disponible toute une gamme de plants de fleurs et de légumes pour l'arrivée du printemps.

A bientôt... »

Vie communale en 2015

Les commerçants et artisans

Mais aussi...

Nous n'omettrons pas d'évoquer ici les **projets d'aménagement** relatifs au **terrain de la Borie**, pour lequel une étude a déjà été réalisée par le cabinet d'étude SOCAMA.

Au delà des travaux de voirie et de VRD qui devraient être exécutés à partir de l'année 2016, les discussions et réflexions ont été entamées pour permettre l'implantation de la **pharmacie** sur ce terrain, ainsi que la construction d'une **maison médicale et para-médicale pluridisciplinaire** regroupant plusieurs personnels de santé de spécialités différentes (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, liste non exhaustive à l'heure de la rédaction de ces lignes.)

Et nous redisons ici que la municipalité est à l'écoute de l'ensemble des artisans et commerçants de la commune pour examiner en commun et mettre en œuvre toute action de son ressort permettant d'atteindre **l'objectif du maintien de l'activité sur le territoire communal.**

Une idée à mûrir : à quand une prochaine journée du commerce et de l'artisanat, organisée par l'association des commerçants et artisans ?

Liste des artisans et commerçants de la commune

Nous vous diffusons ci-dessous une liste des artisans et commerçants de la commune. Si certains d'entre-eux n'y figuraient pas, qu'ils veuillent bien nous en excuser par avance et se manifestent auprès de la mairie, nous les ferons figurer au prochain bulletin.

Il serait simplement dommage que certains soient absents de la liste, étant donné que dans le bulletin municipal de janvier 2015, nous avons invité (voir bas de la page 13) l'ensemble des artisans et commerçants à transmettre les informations les concernant à la mairie.

Bureau d'études, ingénierie bâtiments	28 ^{ème} DROITE	Mr. SAMY François	3 rue Victor Hugo
Paysagiste	AB Forêt	Mr. BESSE Antoine	Pont Soupirs
Assurances	Agence AXA	Mme Sylvie NARQUET	22 Place de l'Église
Alimentation-Supérette	Alimentation COOP	Mme. MEILLARD Christine / Mr. LACOTTE Stéphane	12 place Léon Litaud
Sellier-Harnacheur	Atelier Fabrication Harnachement	Mme. BOUDIN Stéphanie	Bayerie
Entreprise de nettoyage pour particuliers	Atout Services 87	Mr. JEANTON Bruno / Mme NADAUD-HOUILLON Corinne	28 rue de la République
Auto-école	Auto école STARTER	Mr. HELIAS Jean-Michel	11 rue de la République
Boulangerie	Boulangerie ESCALMEL	Mr. ESCALMEL Dominique	2 av. Docteur Descubes
Boulangerie	Boulangerie LECOMTE	Mr. LECOMTE Stéphane	7 rue de la République
Céramiste	CERAMIC VALLEE	Mr. OULDTATA Karim	Bellevue
Bar, restauration rapide	Chez DIDINE	Mme DE VOS Sandrine	16 rue de la République
Bureau d'études et conseils	CIQSE	Mr. LOILIER Vincent	Les Betoules
Entreprise de travaux publics	CMCTP	Mr. DUR Thierry	Z.A. du Bois du Breuil
Parcs et jardins, petits travaux bâtiment	DE MONT JARDIN	Mr DEMONT	12, sentier de la grange nord
Couture, Retouches	EL RETOUCHERIE	Mme DUVERNEIX Corinne	25 av. Docteur Descubes
Activités de Soutien aux cultures	ETA LEFEVRE F.	Mr. LEFEVRE Fabrice	3 impasse de la Peyrade
Maçonnerie, gros-oeuvre bâtiment	Euro Terre Céramique	Mr. VAUCHAMP Nicolas	Sentier Ribière
Entreprise d'électricité générale	FARAH Électricité	Mr. ALI FARAH Abdourahman	16 route du Noyer

Liste des artisans et commerçants de la commune - suite

Ferme-Auberge	Ferme LACOUR de BAYERIE	Mmes LACOUR Marie-Pierre et Emmanuelle	Lieu-dit Bayerie
Garage, Carrosserie-Peinture Auto	GARAGE CARROSSERIE CHAUMEIL	Mr. CHAUMEIL Patrice	Maison Neuve
Coiffure	HARMONIE & STYLE	Mme. MOYRAND Lætitia	1 rue de la République
Machines laser	ILP INDUSTRIAL LASER PARTNER	Mr KOWALSKI Frédéric	16 route de maison-neuve
Librairie, Presse, Tabac	L'ENCRE BLEUE	Mme. REIMBAULT Françoise	5 rue de la République
Entreprise de terrassement	LM TP	Mr. LEVEQUE Michel	5 Route de Bellevue
Vente, pose Revêtements sols et murs	Manu Multi services du Bâtiment	Mr. SOARES DOS REIS Manuel	50 Chemin du Noyer
Fleuriste	Mme. GARREAU Marie-Claude		3 Rue 19 mars 1962
Entreprise de peinture	Mr DEMETER François		23 rue Victor Hugo
Entreprise de peinture-vitrierie	Mr HAMOUSIN Jean-Luc		15 allée des capucines
Maçonnerie,gros-oeuvre bâtiment	Mr HEBRAS Gilbert		La Ribière
Entreprise de peinture	Mr SELOSSE Jérôme		23 rue Victor Hugo
Entreprise de menuiserie	Mr. CASTEL Stephen		15 la Châtaigneraie
Entreprise de peinture-décoration	Mr. DUPUY David		35 route de Vignerie
Entreprise de peinture-vitrierie	Mr. GIMENEZ Jean		Route de Clairefaye
Entreprise de maçonnerie	Mr. MILLS William Georges		22 Moulin de la Ribière
Maçonnerie,couverture,rénovation	Mr. PATAUD Lucien		9 route Charraux
Décorateur	Mr. PHILLIPS Steven		8 Place Léon Litaud
Entreprise de plâtrerie	Mr. RAYNAUD Jean-Marc		5 route de Malatias
Pharmacie	Pharmacie MALTERRE-PUIGROS	Mme MALTERRE Catherine / Mme PUIGROS Delphine	9 allée Thuyas
Institut de Beauté	RACHEL Esthétique	Mme. GRENIER Rachel	10 place de l'église
Restaurant	Restaurant Le Saint-Laurent-sur-Gorre	Mr. BARUCHE Christian	4 place Léon Litaud
Boucherie	SARL BRUN	Mr. BRUN Jérôme	10 av. du 8 mai 1945
Entreprise générale du bâtiment	SARL CIPEG-VALFON	Mr. FERREIRA-FONTES Jao / Mr. VALENTE Jean-Paul	57 allée de Chaisemartin
Entreprise d'électricité générale	SARL CUSSAGUET	Mr. CUSSAGUET Philippe	12 rue de la République
Serrurerie, Métallerie	SARL FAYE Eric	Mr. FAYE Eric	Z.A. - 4 av. Maryse Bastié
Entreprise de menuiserie	SARL Pierre ROBERT	Mr. ROBERT Pierre	25 chemin de la Ville
Primeurs	SARL Prim'19 – Le petit Marché	Mr. POUGET-ROCHE Cédric	Rue sadi carnot (le vendredi)
Pompes Funèbres	SARL Rannoux-Barbier	Mr. Et Mme BARBIER	18 route de Maison Neuve
Transport Routier	SARL ROULEAU Frédéric	Mr. ROULEAU Frédéric	Lieu-dit La Ville
Transport Routier	SARL Trans Euro Logistique	Mr. ROULAUD Jean	59 rue Charles de Gaulle
Machines laser	SARL UV LASE	Mr. PETIT Marc	Le bourg
Transport Routier	SAS A. ROULAUD et FILS	Mr. ROULAUD Michel	3 rue de la Promenade
Location de Gîtes	SAS SOFIVAL	Mr. BAUDOIN DE BRIE	Lieu-dit Feuillade
Architectes	SCP GAUTIER MAMIA	Mr. MAMIA Jean-François	22 rue de la République
Coiffure	SEVERINE Coiffure	Mme ROUGERIE Séverine	Chez Vergnaud - 2 croix de clareuil
Bois d'aménagement,de construction	SKYLAB	Mr. ROSENBLUM Pierre	31 av. Jean Moulin
Taxi	Taxi TAT Centre ambulancier	Mr. GUINEBERT Lionel	9 rue de la République
Fabricant de Lunettes	VISION de NUIT	Mme. NURDIN Éliane	31 av. Jean Moulin

Vie communale en 2015

Le Patrimoine et les travaux

L'avenir se construit également avec des travaux concernant le patrimoine communal

Le patrimoine communal, ce sont nos bâtiments :

La rénovation de la maison « Terracher »

Les premiers travaux réalisés en 2015 ont été des travaux de mise hors d'eau.

Les travaux ultérieurs seront réalisés en fonction de l'affectation définitive assignée à cette maison, affectation sur laquelle devra se prononcer le conseil municipal, après avis de la commission consultative chargée de mener une réflexion sur le devenir de l'ensemble des bâtiments communaux aujourd'hui inoccupés.



L'agrandissement des vestiaires du stade



La première raison d'être de ce projet, repose sur une demande des éducateurs sportifs visant à fournir un local adapté dans le cadre des activités proposées aux enfants de l'école de football le mercredi.

Le second motif est que cette opération va également permettre une mise en conformité avec les normes obligatoires, dont celles relative à l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes porteuses d'un handicap (voir plus loin « l'agenda d'accessibilité »)

Des demandes de subventions ont été déposées auprès des partenaires, dont l'État au titre de la DETR, le conseil départemental et les instances du domaine sportif (fédération française de football notamment)

TRAVAUX : 150 000 € HT	Subventions :
TOTAL : 181 000 € HT	DETR 37 500 €
	CD 45 250 €
	District 40 000 €

Le patrimoine communal, ce sont aussi nos routes et leurs abords :

Avenue Pasteur et Sadi Carnot

L'année 2016 devrait voir le démarrage des travaux de l'avenue Pasteur, ainsi que de l'avenue Sadi Carnot. Il est notamment prévu d'effacer les réseaux là où restent des réseaux aériens, de refaire les trottoirs, d'aménager la voirie et l'éclairage public.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès des financeurs potentiels, dont le conseil départemental.



Circulation

L'année 2016 devrait aussi voir le démarrage d'une étude pour la mise en place d'un plan de circulation communal dont les objectifs principaux s'articuleraient autour de la sécurité et de l'attractivité du cadre de vie. Une étude en ce sens a été confiée à l'ATEC (agence technique départementale)

La révision de la signalétique figure également parmi les projets 2016 de la municipalité, en cohérence avec le point précédent (plan de circulation).

Accessibilité

Mais parler du patrimoine communal, c'est également évoquer le diagnostic réglementaire réalisé en 2015 au titre de l'accessibilité des locaux publics aux personnes handicapées.

Des objectifs ont été fixés par la loi 2005-102 du 11 février 2005, repris par la convention de l'ONU du 13 décembre 2006, dont le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées.

C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible.

« Tous différents, mais ensemble »

Le diagnostic obligatoire de l'accessibilité de nos bâtiments publics ayant été fait en septembre 2015, il s'agit désormais de s'engager dans un programme de travaux de mise aux normes, plus connu sous le nom officiel « **d'agenda d'accessibilité programmée** ».

Il appartient désormais à la commune de planifier les travaux qui seront à réaliser au cours de la période 2016-2021, afin de mettre en conformité nos bâtiments publics pour les rendre accessibles aux personnes handicapées, selon les règles en vigueur.

Une première approche aboutit à un montant de travaux prévisionnel hors taxes avoisinant les 100 000 €.

Le patrimoine concerné par cette mise aux normes :

La mairie, les écoles et le restaurant scolaire, la salle polyvalente, la salle culturelle, les vestiaires du stade, le camping, la chambre d'agriculture et le syndicat mixte, l'église bénéficiant pour sa part d'une dérogation.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Vie communale en 2015

Le Patrimoine et les travaux

Et c'est aussi rappeler ce que sont les règles d'urbanisme qui s'imposent à chacun d'entre nous lorsque nous voulons réaliser des travaux :

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.



Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Modification du code de l'urbanisme en 2011

Le décret 2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 170 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excédera 20 m² de SHOB une demande de permis de construire devra être déposée.

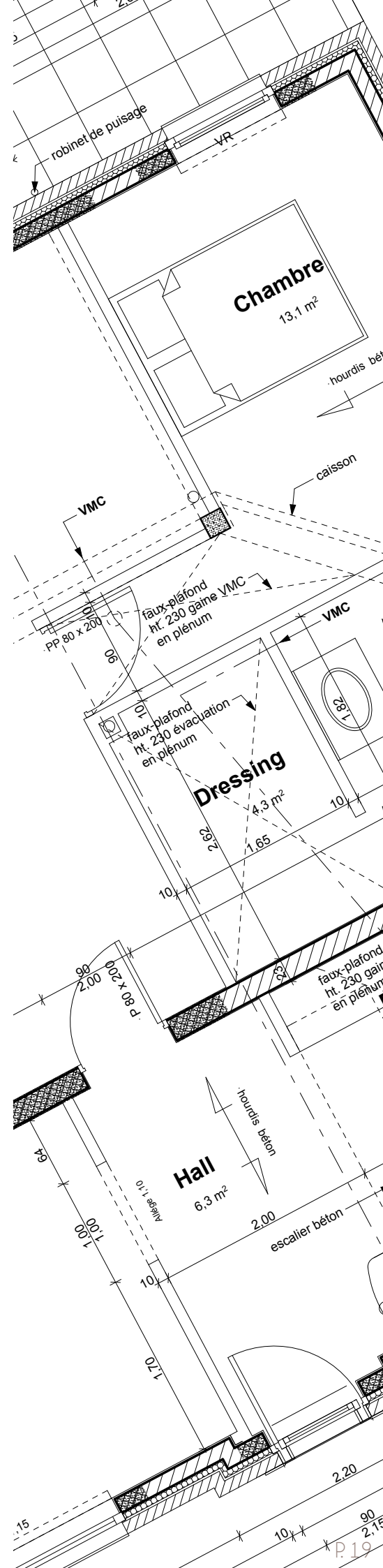
Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site internet service-public.fr ou contacter la mairie.



Vie communale en 2015

Le Conseil Municipal



Expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public

L'assemblée municipale a décidé d'expérimenter l'extinction nocturne de l'éclairage public tous les jours de 24h à 5h du matin sur l'ensemble des lotissements, sauf celui du Bois du Breuil (pharmacie).

Le 18 juin 2015, une réunion publique d'information a été organisée avec un représentant du SEHV (syndicat d'électrification de la Haute-Vienne), les élus et les habitants.

Rappelons que la réduction de la facture d'électricité et la protection de l'environnement sont les objectifs recherchés par l'extinction nocturne (*source* : site internet SEHV).

Certaines personnes des lotissements se sont émues de ne pas avoir été prévenues au moment opportun, de la date effective de mise en place de l'extinction.

La municipalité corrigera pour l'avenir cette erreur commise dans la diffusion de l'information aux habitants, voulant qu'un dialogue constructif s'instaure pour toute situation incomprise ou mal perçue par la population.

Le colis des aînés

Avec un souci d'équité, la commune a décidé depuis décembre 2014, d'offrir un colis à ses aînés qui ne viennent pas au repas des Anciens. Cette mesure s'adresse aux 75 ans et plus, considérant qu'à partir de cette tranche d'âge peuvent survenir des difficultés pour se déplacer au repas offert par la municipalité.

Tout ce qui a été exposé dans les chapitres précédents résulte bien souvent des réflexions engagées au sein des commissions municipales, et de délibérations prises au cours des séances du conseil municipal.

Quelques autres délibérations ou décisions du conseil municipal prises au cours de l'année 2015 peuvent ainsi être portées à la connaissance de nos lecteurs :

Diminution du taux communal de la taxe foncière sur la propriété bâtie

Tenant compte de la situation saine des finances communales, et afin de redonner un peu de pouvoir d'achat aux habitants, le conseil municipal a décidé de baisser le taux communal 2015 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (de 30,41% à 28%)

Les effets de cette décision ont été visibles à la réception des avis d'imposition (variation négative de 7% dans la colonne « commune »)

Pour des raisons identiques, l'assemblée municipale n'a pas augmenté le taux communal de la taxe d'assainissement.

Refus d'avenant au contrat d'affermage avec la SAUR

Le conseil municipal n'a pas accepté la demande de la SAUR visant à réviser à la hausse les coûts à charge de la commune. Cette délibération a été prise sur la base des conclusions d'un rapport rédigé par un cabinet spécialisé dans l'expertise auprès du secteur public.

Les finances communales

Le prochain bulletin municipal diffusé avant l'été reviendra plus longuement sur tout ce qui a trait aux finances communales, en dépenses et en recettes, et notamment :

- **Les comptes administratifs 2015** : taux d'évolution, structuration des dépenses
- **Les tarifs 2016** des services proposés par la commune. Au conseil du 9 décembre.
- **Les subventions** accordées
- **Les budgets 2016** prévisionnels votés par le conseil municipal

Vie communale en 2015

Culture & loisirs

Et si on se rappelait ce qu'est la médiathèque intercommunale !

La médiathèque est un lieu de rencontre et de détente, ouvert à tous les habitants du canton et au-delà !

Plus de 15 000 documents (livres, revues, cd audio, dvd) sont proposés au prêt. Le fonds de documents est renouvelé très souvent grâce à de nombreuses acquisitions et un système de rotation avec les documents de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

L'adhésion est ouverte à tous. Pour les adultes, elle est seulement de 2,50 € par an et gratuite pour les enfants du canton. Une fois inscrit, vous pouvez emprunter gratuitement les documents de votre choix.

Vous avez, en outre, la possibilité de consulter Internet gratuitement sans limitation de durée grâce au système Wi-fi depuis votre propre matériel, ou avec le matériel fourni par la médiathèque, à raison de 0,50 € de l'heure.

Enfin, la médiathèque c'est aussi **des animations tout public** qui sont organisées régulièrement : expositions (6 par an), clubs de lecteurs (5 échanges annuels), rencontres franco-britannique (1 fois par mois), séances bébés lecteurs (1 fois par trimestre), etc..

Nous vous rappelons que la médiathèque intercommunale est ouverte au public :

- le mardi et le vendredi de 15h à 18h ;
- le mercredi et le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Place de l'Église à Saint-Laurent-sur-Gorre.

La bibliothèque-relais de Cognac-la-Forêt, dans l'enceinte de la mairie, est quant à elle ouverte :

- le lundi de 9h à 12h ;
- le jeudi de 14h à 17h.

Contact

Médiathèque intercommunale

Place de l'Église

87 310 - Saint Laurent sur Gorre

Tél. : 05 55 48 18 18

Mail : mediatheque.vallee.gorre@wanadoo.fr

gorre@wanadoo.fr

Catalogue & blog :

mediavalleegorre.over-blog.com

La culture et les loisirs, c'est aussi le cinéma !

Ciné Plus Limousin, avec le concours de la municipalité, organise chaque mois une séance de cinéma.

Le premier vendredi de chaque mois, vous pouvez en effet à l'espace culturel Desoubdanes, place de l'église, assister à la projection d'un film récent avec une qualité d'image analogue à celle des salles spécialisées.

L'été, vous pouvez même profiter d'une séance en plein air sur écran géant, au stade municipal.

Les tarifs de cinéma sont attractifs, compte tenu de la participation financière de la municipalité. Le tarif adulte est en effet de 5 € ; et l'enfant de moins de 13 ans paie 3,50 €.

et c'est également le théâtre !

La commission « loisirs-culture » du conseil municipal organise également des représentations théâtrales pendant l'année. La programmation est éclectique, et est portée à votre connaissance par les canaux d'affichage habituels.

Nous vous invitons à venir nombreux assister à ces diverses représentations.

Le cinéma ou le théâtre en milieu rural, c'est à la fois le spectacle près de chez soi, un moment de partage avec d'autres habitants de la commune (peut-être même avec vos voisins), et un instant de détente et de convivialité.



Nous avons parlé dans ce bulletin de la nécessité du maintien du commerce de proximité, nous pouvons aussi énoncer cette même nécessité pour le maintien du « loisir de proximité » !

Vie communale en 2015

Les événements fédérateurs

Un coup d'œil dans le rétroviseur de l'année 2015, permet également de citer quelques événements « fédérateurs » :

→ Le repas des « aînés » au mois de février 2015

Organisé comme chaque année par la municipalité, ce repas a été préparé par le restaurant « le Saint-Laurent sur Gorre », et a réuni 169 personnes dans la salle polyvalente, en permettant à l'ensemble des participants de passer un agréable moment de convivialité.

→ Des services maintenus

Dans son éditorial le maire a évoqué le renforcement des effectifs de la Chambre d'agriculture à Saint-Laurent, place Léon Litaud, et c'est effectivement une très bonne nouvelle pour la commune, sur le plan des services offerts au monde agricole, et sur celui de la vie économique locale.

Le maintien du siège social du syndicat Mixte Vienne-Gorre à Saint-Laurent, désormais installé avenue Jean Moulin, ne peut également que nous réjouir.

→ Retraités

Sans oublier les départs à la retraite chez les sapeurs-pompiers : la municipalité remercie Bernard CARRIER, Yves SAGE et Claude BOYER pour leurs nombreuses années passées au service de la population, et leur souhaite une belle retraite.

→ Partenariat avec le « Populaire du Centre »

L'organisation du marché de Noël par la commune, a permis de nouer un partenariat avec le journal local « le Populaire du Centre », et ce partenariat s'est traduit en termes de communication par de nombreux articles concernant la commune en général et la manifestation en particulier.

Ce partenariat est appelé à se renforcer et à se développer, dans une logique de réciprocité, afin de valoriser toutes les informations en lien avec la commune de Saint-Laurent sur Gorre.

Et dès maintenant et chaque jour, « LE FLUX D'ACTU » :

Avec le flux d'actu, vous pouvez accéder gratuitement sur le site internet de la commune de Saint-Laurent, aux articles du jour en provenance de la rédaction du populaire du centre, et concernant votre commune. A vos souris !

→ Fleurissement

Et nous ne pouvons pas passer sous silence, le 3^{ème} Prix départemental du fleurissement 2015, dont la commune et ses services d'espaces verts peuvent être particulièrement fiers.



Et si en 2016, chacun participait à sa manière au fleurissement général de la commune ?

Que vos fleurs et plantes soient au rendez-vous au printemps prochain sur les balcons, dans les cours, et tout endroit où il vous plaira de les exposer ! Chiche ?

Faisons nôtre ce slogan :
« FLEURIR, c'est ACCUEILLIR »



→ La fête annuelle au mois d'août 2015

Extrait de l'article du correspondant local du Populaire du Centre :

« La municipalité avait bien réagi devant la mise en sommeil du comité des fêtes de la commune qui organisait la fête du plan d'eau les années précédentes, en reprenant l'animation. Tout avait bien commencé, au milieu des attractions foraines avec le pot inaugural offert par la mairie. Mais la météo s'en est mêlée. Vigilance orange décrétée par la préfecture et c'en était fini du feu d'artifice. Seule consolation de la soirée, les cent cinquante convives sous le chapiteau, qui sous le clapotis des gouttes sur les bâches se sont consolés avec un excellent repas et quelques danses proposées par une excellente équipe d'animation. Le lendemain c'était concours de pêche organisé par la Gaule Laurentides qui, paradoxe de la situation, avait dû déplacer son concours du Limon (le niveau d'eau de la Gorre était trop bas) pour l'organiser sur le plan d'eau. Près de quarante fervents se sont installés. Une fête qui a eu le mérite d'être maintenue, mais qui voudrait renouer avec plus de chance météorologique. »

→ Marché de Noël

Pour des raisons historiques, la Municipalité a souhaité maintenir le marché de Noël à Saint-Laurent et donc en assurer l'organisation.

Il a eu lieu le 6 décembre 2015 et a connu un franc succès.

Ce marché a proposé aux habitants et aux estivants des produits du terroir, décorations de Noël, artisanats et brocantes, animation de rue, et les enfants ont pu se faire maquiller, et faire des tours de calèche.

A 15h, l'arrivée du Père Noël a été le point d'orgue de cette magnifique journée, dont la réussite a été saluée dans les colonnes de notre partenaire, le Populaire du Centre.

Nous nous préparons déjà pour les 20 ans du Marché de Noël qui aura lieu l'an prochain.



Les hameaux et villages autour de Saint-Laurent ont une histoire !



Aujourd'hui, le village de BEAUVAIS « UN SI JOLI PETIT VILLAGE »

Situé au creux d'un vallon, entre prés et forêts, le village de Beauvais regroupant actuellement une dizaine de foyers, était beaucoup plus important au Moyen Âge, grâce à la présence d'un prieuré, dont il n'existe aujourd'hui que quelques vestiges, encore visibles dans les bâtiments de ferme.

Le prieuré était séparé du hameau par un ruisseau qui alimentait un petit étang et faisait tourner un moulin malheureusement disparu de nos jours.

Beauvais était en 1310 un prieuré cure. Le 11 mai, on fêtait la St Anthysme dont on croyait posséder les reliques. Il semble que Beauvais ait été rattaché vers 1395 à l'abbaye de Bournet (Charente) passée par la suite à l'ordre de St Benoît.

L'église est devenue une maison d'habitation ; à la façade ouest, le portail a été conservé ; une porte, elle aussi en plein cintre, à angles vifs, s'ouvre au sud vers le milieu de la nef. Les rares vestiges du parement extérieur, visibles à la façade ouest, sont faits de gros blocs mal équarris avec joints de mortiers épais, genre de construction utilisée dans la région jusqu'à environ 1150. Il ne reste rien des bâtiments conventuels qui étaient au sud de l'église ; ceux-ci détruits auraient pu servir à la construction de la maison de maître dans le village. Le puits est certainement de la même

époque que le prieuré ; sa margelle, monolithe, repose sur des dalles verticales qui forment un cylindre parfait, d'un travail remarquable.

Le prieuré de Beauvais comme celui de Beaubreuil (commune de St Cyr), sans doute par leur manque d'intérêt artistique, n'ont pas retenu l'attention des archéologues, bien qu'ils soient les témoins d'un type de sanctuaires largement utilisés dans la région centre ouest pendant tout le XII^e siècle par divers ordres religieux (les Bénédictins à Beauvais) qui ne regroupaient que quelques moines. L'église grange était l'église du pauvre.

Nous n'avons que très peu d'information sur l'évolution et la cessation des activités du prieuré de Beauvais ; un enterrement aurait eu lieu en 1693 ; on y célébra le mariage de Melle Marie Geneviève Auzanet de Beauvais avec Mr Léonard Château Lespinasse en 1787.

Lors de l'aliénation des biens nationaux, pendant la révolution, le prieuré de Notre Dame de Beauvais (bien provenant de Mme Suzanne Dussoulrier) aurait été cédé à Mr Jean Auzanet pour être utilisé comme ferme agricole.

D. Rivaud référence « L'église - grange » d'après le Dr A. Grézillier

Une habitante à l'honneur

Et si nous mettions à l'honneur des personnes de Saint-Laurent qui se distinguent particulièrement dans un domaine ?



Aujourd'hui, Stéphanie BOUDIN

Stéphanie BOUDIN excelle dans un métier qui n'est pas commun.

Elle est en effet « Sellière-Harnacheuse », et travaille le cuir, pour fabriquer et réparer des pièces destinées aux chevaux (harnais, licols, colliers, sellettes pour les chevaux de trait).

Son atelier est situé au village de Bayerie.

Si nous parlons de Stéphanie, c'est qu'elle avait été honorée et primée lors d'une manifestation organisée par le Crédit Agricole, à savoir la 18^{ème} édition des RUBANS VERTS du Développement local.

A cette occasion, le Crédit Agricole avait rappelé qu'il restait attaché à ses valeurs mutualistes et avait à cœur de mettre en lumière des initiatives portées par des femmes et des hommes de notre territoire, mais aussi de les accompagner et les encourager.

Toutes nos félicitations à Stéphanie !



Si vous aussi, vous connaissez une personne résidant sur la commune qui mériterait d'être citée dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à nous en faire part (complétez la rubrique « contact » sur le site internet de la commune, ou alors venez-nous rendre visite à la mairie) après avoir bien sûr obtenu l'accord de l'intéressé(e), le comité de rédaction étudiera cette demande avec toute l'attention qu'il convient.

La Vallée de la Gorre

La vie de la commune, c'est aussi la vie Communautaire

Cette vie communautaire s'exerce au travers des compétences exercées par la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre.

Ces compétences sont exercées dans des domaines qui touchent votre vie quotidienne (voirie, enfance et jeunesse, tourisme, sports, environnement, social).

Vos délégués élus auprès de la communauté de communes participent aux décisions prises dans le cadre communautaire.

Nous vous invitons à aller consulter le site www.cc-valleegorre.fr pour prendre connaissance de l'actualité et du contenu de l'ensemble de l'offre de service de votre communauté de communes.

Et l'avenir se dessine à l'horizon 2017 dans un cadre communautaire « élargi » géographiquement, compte tenu de la réforme territoriale définie par la loi « NOTRE » promulguée le 7 août 2015.

Notre Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre est appelée à « fusionner » avec la Communauté de Communes des Feuillardiers, et vos élus mettront tout en œuvre pour la réussite de ce rapprochement, au profit de l'ensemble des habitants du nouveau territoire.

Vous serez bien sûr tenus informés dans les mois qui viennent, des développements relatifs à cette nouvelle organisation de notre territoire.

Communauté de Communes



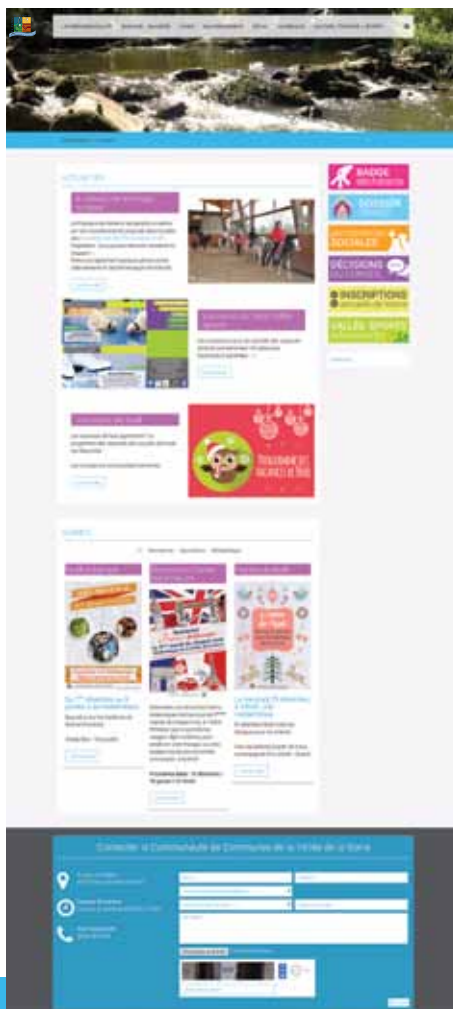
Office de Tourisme



Médiathèque



Multi-accueil



Tribune libre

La vie de la commune, c'est un conseil municipal composé d'élus de sensibilités diverses, et comme l'an dernier, le maire a accepté à la demande de l'opposition de pouvoir disposer d'une page d'expression libre dans le bulletin municipal, sachant que rien ne l'y oblige légalement.

Il est précisé que le contenu de l'article de l'opposition est inséré en l'état dans le bulletin, par souci démocratique, même si un certain nombre d'observations utiles à la compréhension du lecteur pourraient être apportées.

Les attentats des mois de janvier et novembre doivent nous faire comprendre combien la liberté d'opinion et d'expression sous toutes leurs formes ainsi que la démocratie sont des biens précieux.

Nous ne pouvons que vous inviter à prôner la tolérance et cultiver le vivre ensemble.

L'année 2015 a été difficile pour les élus de l'opposition. Notre vigilance et notre détermination ont cependant permis quelques résultats positifs.

—● Dossier SAUR (1)

Notre étude précise du dossier et notre fermeté ont abouti au rejet de toutes les demandes de la SAUR, alors que les élus de la majorité étaient disposés à accepter ces demandes, ce qui aurait abouti à une augmentation de votre facture. Si nos conclusions avaient été retenues, dès le début nous aurions pu économiser près de 6000 euros, versés à un cabinet conseil.

—● Ancienne gendarmerie (2)

Le Maire et son équipe proposaient la vente des bâtiments pour la somme de 114 000 euros alors que l'estimation des domaines était de 350 000 euros. Nous avons demandé la suspension de la vente afin d'étu-

dier une possible transformation des locaux en foyer logement. Une étude réalisée par l'ATEC a montré que le projet était réalisable.

Nous nous posons plusieurs questions :

- Pourquoi vendre un bien municipal au tiers de sa valeur ?
- Pourquoi vendre sans appel à candidature ?
- Pourquoi le Maire et ses adjoints étaient-ils si pressés de vendre ?

Le projet de foyer logement n'a pas été retenu mais garde toute sa pertinence. Nous restons vigilants.

—● Station municipale de carburant (3)

Après plusieurs interventions et une pétition signée par près de 200 personnes, le Maire a accepté l'idée de ce projet. Il a chargé Jean-Pierre Pataud de travailler sur le sujet. Ce dernier a accepté et d'autres élus se sont joints à lui. Si les études de l'ATEC et de la CCI confirment la viabilité du projet, il faudra alors faire le choix de l'emplacement.

Un seul emplacement réunit toutes les conditions de réussite et de bon fonctionnement.

Le terrain situé à l'angle de la rue Jean-Jaurès et de l'avenue du Général De Gaulle ré-

pond au mieux, selon nous, à toutes ces exigences.

Cette station de carburant, la pharmacie et la future maison de santé et le magasin Point Vert récemment ouvert, formeraient à l'entrée du bourg, un pôle d'activités attractif.

Si nos idées semblent être difficilement acceptables, nous déplorons pour notre part la méthode de fonctionnement de certaines commissions.

La commission « travaux » et la commission « villages » devraient pouvoir travailler ensemble pour les travaux, et leur suivi, dans nos villages.

Pour la commission « culture loisirs », nous souhaitons l'inscription au budget communal d'une dotation financière spécifique, permettant ainsi une programmation annuelle.

La commission « finances » : une seule réunion pour nous présenter le budget 2015.

La commission « personnel » : deux réunions : La première nous a permis de rencontrer une partie du personnel.

—● Maisons des jeunes : le local des aînés, revenant dans le domaine municipal, pourrait, à l'heure de l'intergénérationnel convenir à nos jeunes.

—● Conseil des jeunes : un groupe de travail s'est constitué. Les jeunes, intéressés par ce projet peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Nous restons à votre écoute, nous continuerons à faire des propositions pour répondre à vos demandes.

Nous espérons que l'année 2016 qui commence sera plus facile, plus ouverte et que le bon sens l'emportera.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Les élus « Un élan citoyen »
Valérie Ilaha-Itéma,
Jean-Pierre Pataud,
Michel Salagnad.

(1) Voir procès verbal du conseil municipal du 16/10/2014, 10/02/2015, 16/03/2015 et 23/06/2015

(2) Voir procès verbal du conseil municipal du 10/02/2015

(3) Voir procès verbal du conseil municipal du 23/06/2015

Vie associative

Et la vie de la commune, c'est également la vie associative.

Comme ils ont en maintenant l'habitude, il a été demandé à nos responsables d'associations de rédiger quelques lignes pour le bulletin municipal, afin de rappeler ce que sont leurs activités et présenter leurs projets de l'année 2016.

Et nous le répétons, les associations ont besoin de vous !!!

(voir notre précédent bulletin où nous vous avons rappelé l'importance pour la vie communale, de votre participation et de votre bénévolat au service de la cause associative)

Être dans une association, c'est se faire plaisir à soi-même, c'est s'enrichir au contact des autres, mais c'est aussi enrichir les autres par ce que nous pouvons leur apporter, et c'est également contribuer à la qualité de la vie collective.

Un exemple parmi d'autres de la participation nécessaire de tout un chacun à cette vie collective, avec une simple phrase extraite d'un compte-rendu de conseil d'école :

« Faute de bénévoles, la kermesse des écoles traditionnellement organisée par l'amicale des parents d'élèves n'a pas pu avoir lieu en juin 2015 »

A méditer...

Ils nous ont écrit, associations ou autres collectivités partenaires, et nous insérons bien volontiers leurs articles dans les pages qui suivent :

Sport et Loisirs

- | Le nouveau Comité des Fêtes de Saint-Laurent sur Gorre
 - | La Gaule Laurentaise
- | L'association de gymnastique volontaire de la vallée de la Gorre (AGV)
 - | Le Sporting Club Cycliste Laurentais (SCCL)
 - | Le Comité de Jumelage
 - | L'association Jazz danse
 - | La Gymnastique Volontaire des Retraités du Canton
 - | Le Judo Club Val de Gorre

Autres associations et partenaires

- | L'association Perce-Neige
- | L'association « Fastoche les enfants »
- | Le Parc Naturel Régional
- | Le Syndicat Mixte Vienne-Gorre (SMVG)
 - | Pouce Travail
- | L'agence départementale d'information sur le logement de la Haute-Vienne (ADIL)
 - | La FNATH
 - | UNA ouest 87
 - | Lion's Club

Et nous rappelons aux associations que le panneau d'information numérique implanté dans le centre bourg peut leur permettre de faire connaître les dates de leurs manifestations tout au long de l'année, sur demande effectuée auprès de la mairie.

Sports & loisirs



Le Comité des Fêtes

Une nouvelle équipe vient de prendre en charge la destinée du comité des fêtes de Saint-Laurent sur Gorre, sous la présidence de Monsieur Eric DE VOS.

Après avoir souscrit aux démarches administratives, les membres de l'association se sont mis au travail afin de pérenniser les manifestations précédentes et d'en proposer de nouvelles.

Voici donc les trois principales actions qui seront proposées pour l'année 2016 :

1^{ère} manifestation : **le carnaval du 6 mars 2016**, à partir de 10 heures, en collaboration avec l'école de Saint-Laurent sur Gorre, la Résidence des Pins et la Maison Perce-Neige. A cette occasion, il sera demandé aux commerçants de décorer leur vitrine sur le thème du carnaval.

2^{ème} manifestation : **la fête de la Musique le 21 juin 2016**, avec bien évidemment la participation des artistes locaux ainsi que des animations diverses.

3^{ème} manifestation : **la fête patronale des 13 et 14 août 2016**. Nous sommes encore en période de réflexion pour les animations que nous serons à même de vous proposer.

D'autres manifestations festives sont envisagées en fonction des dates disponibles au calendrier.



Le mot du comité de rédaction : Nous souhaitons une réussite pleine et entière à la nouvelle équipe dans la réalisation de ses projets, et nous tenons à saluer et remercier l'ancienne équipe pour l'engagement manifesté au service des habitants pendant de nombreuses années.

La Gaule Laurentaise

La saison de pêche 2015 est terminée.



Pour la « GAULE LAURENTAISE » le bilan global est positif. Les différents concours organisés par l'association à Saint-Laurent, Saint-Cyr et Gorre se sont globalement bien déroulés malgré des conditions météorologiques parfois très défavorables, limitant ainsi la participation de nombreux pêcheurs.

Les mêmes manifestations seront reconduites en 2016.

Avec le soutien de la fédération de pêche, le rempoissonnement des cours d'eau et étangs s'est poursuivi avec des lâchers de truitelles farios sur la GORRE et d'une tonne deux cents de carpes, tanches et gardons sur la POUGE fin 2015.

L'AAPPMA confirmera à l'occasion de la prochaine saison les efforts relatifs à l'alevinage ainsi que les différentes actions entreprises dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et étangs en collaboration et soutien des mairies.

La Gaule Laurentaise, remercie tous les bénévoles qui œuvrent et donnent de leur temps pour satisfaire à travers leurs actions l'ensemble des adhérents de l'AAPPMA.

Pour l'année 2016 les cartes seront disponibles chez les dépositaires de la société, l'épicerie de Saint-Cyr, le restaurant de Gorre, la librairie l'Encre bleue et le bar « Chez Didine » à Saint-Laurent sur Gorre.

Le Président
Jean-Pierre MATHIEU
AAPPMA « La Gaule Laurentaise »

Vie associative

L'Association gymnastique Volontaire de la Vallée de la Gorre, SPORT-SANTE



Vous propose 2 ateliers :

| Le **Qi Gong** mercredi de 19h15 à 21h00, salle des fêtes de Saint-Cyr

| La **Marche Nordique** vendredi de 9h30 à 10h30, rendez-vous à Saint-Cyr

Par ces activités, nous améliorons, dans une ambiance conviviale, notre condition physique tout en douceur et sommes accompagnés par Corinne Charrière et Joëlle Ganivet, des animatrices professionnelles et diplômées.

N'hésitez pas, venez voir. Les 2 premières séances sont gratuites.

Pour tout renseignement :

Marie-Claude Germond 05 55 48 07 36 ou Nicole Menut 05 55 48 20 18



Sports & loisirs

S.C.C.L.

Le S.C.C.L, dénombre une quarantaine de membres, dont 5 féminines, qui se sont réunis en assemblée générale le 17 juillet 2015.

Les deux principales manifestations pour l'année 2016, seront : le 6 février notre traditionnelle soirée, repas dansant et le 30 avril la demi-journée cyclo ouverte aux licenciés et non licenciés, avec un départ place de L'église à Saint-Laurent-sur-Gorre. Deux circuits sont au programme : un de 80 km régulé à 25 km/h et l'autre de 50 km régulé à 22,5 km/h. Une sortie familiale est organisée à Brommat (12) pour le week-end de la Pentecôte.

De plus, tous les samedis c'est en moyenne une dizaine de membres qui s'entraînent (50, 60, 80 km voire plus), sur nos belles routes de campagne. Certains participent chaque année à des BRS (La Limousine, l'Écureuil, etc..).

Ceux qui désirent s'adonner à la petite reine peuvent rejoindre le Club et seront les bienvenus.

**Pour tous renseignements,
tél : 05 55 48 10 36.**

Le Comité de jumelage

Les activités prévues en 2016 :

L'atelier de loisirs créatifs a lieu les vendredis après-midi, sous la responsabilité de Colette et Évelyne dans la salle de réunions de la MDA.

Les cours d'allemand ont lieu tous les lundis soir pour les adultes et sont animés par Marie-Thérèse et Gabrièle.

La décoration des fontaines de Printemps est prévue la semaine avant Pâques, toujours en accord avec les Comités des Fêtes des communes participantes.

Pour le Week-end de l'Ascension, **les « Weihenellois » nous ont invités.**

Nous allons étudier la possibilité d'un voyage pour cette période et programmer une première réunion courant janvier.

Pour les jobs d'été, rien n'est encore déterminé, ni pour les échanges de jeunes.

Pour terminer l'année nous renouvelerons le **marché de Noël.**



Sortie familiale 2015, à Ronce les Bains.



Vie associative

Jazz danse

Depuis plus de 20 ans l'association Jazz Danse propose différentes activités de danse. Depuis trois ans, elle poursuit ses activités dans les nouveaux locaux mis à disposition par la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre « la maison des Associations » qui a ouvert ses portes, rue de la République, et offre, entre autres, une salle complètement rénovée et équipée pour permettre les activités physiques.

Depuis trois ans l'association connaît un nouvel essor notamment grâce au cours de Zumba. Une fois encore pour cette nouvelle année 2015-2016, les élèves de l'Association qui sont encore nombreux (+100 inscrits) profiteront de la salle de danse et de cours plus variés : gymnastique, zumba, country, hip-hop, jazz enfants et pour la deuxième année un nouveau cours de jazz ados-adultes. Les inscriptions se font en septembre mais nous acceptons des nouveaux élèves en cours d'année.



Nous vous en communiquons les horaires 2015 - 2016 ci-dessous.

Cours	Horaires	Professeurs
Hip-hop	Mardi 17h15 - 18h15 Mardi 18h15 - 19h15	Nicolas Bordas de l'association Multi Fa 7
Jazz enfants	Mercredi 16h30 - 17h30 Mercredi 17h30 - 18h30	Aurélie Dutheil
Country novices	Mercredi 21h15 - 22h15 Samedi 11h00-12h00	Aurélie Dutheil
Gymnastique	Vendredi 19h15 - 20h15	Karine Reynaud - Marétheu
Zumba	Vendredi 20h15 - 21h15 Vendredi 21h15 - 22h15	Karine Reynaud - Marétheu
Jazz adultes - ados	Samedi 10h00 - 11h00	Aurélie Dutheil

Nous clôturerons notre année par notre spectacle de fin d'année qui aura lieu le samedi 11 juin 2016 à la salle Polyvalente de Saint Laurent sur Gorre. Vous pourrez venir découvrir nos différents cours.

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre après 19h00 au 06 30 72 15 93 ou au 06 01 93 64 05.

Les membres de l'association.

Sports & loisirs

Gymnastique Volontaire des Retraités du Canton

Lors de son assemblée générale du 9 novembre 2015, La Gymnastique Volontaire des Retraités du Canton a constaté l'augmentation du nombre de ses adhérents.

Il a été décidé de maintenir le repas tourtière qui réunit les membres dans une ambiance conviviale. Celui-ci a eu lieu à la salle des fêtes de GORRE le dimanche 24 janvier 2016.

La marche de fin d'année qui rassemble les adhérents ainsi que leur famille et éventuellement de futurs adhérents aura lieu à Gorre le lundi 21 juin. Elle sera suivie d'un repas pris au relais de Gorre.

Un atelier "Équilibre" a été organisé en décembre et janvier. Une réunion d'information a eu lieu le 25 novembre à La Maison des Associations.

Venez partager nos activités dans la bonne humeur et le sérieux.

Tout renseignement peut être pris auprès de la présidente, Geneviève Poussin, au 05 55 00 03 86.

Et en 2015, la gymnastique volontaire des retraités du canton a fêté les 90 ans de SIMONE, sa doyenne d'âge !

Le lundi 13 avril 2015, les membres de la GV des retraités de St Laurent S/GORRE ont fêté les 90 ans de leur doyenne. Elle a reçu un diplôme attestant de sa présence au sein du club depuis plus de 20 ans. « *C'est ce qui m'a permis de rester alerte* » affirme-t-elle.

Le pot de l'amitié qu'elle a ensuite offert, a réuni tous les membres présents. Plusieurs se sont souvenus qu'ils partageaient les cours avec Simone depuis plus de 10 ans.



Judo Club Val de Gorre

Le judo club Val de Gorre se développe sur Saint-Laurent-sur-Gorre avec un peu plus de 80 licenciés.

Le club organise des stages et se déplace sur de nombreuses compétitions sur le département.

Les cours se déroulent à la salle polyvalente tous les mercredis à partir de 4 ans avec de l'éveil judo.

Il est également possible pour les adultes de venir pratiquer dans une ambiance conviviale du renforcement musculaire.

Horaires des cours :

- | 16h45-17h30 : éveil judo à partir de 4 ans
- | 17h30-18h30 : cours pour les enfants de 6 à 8 ans
- | 18h30-19h30 : cours à partir de 9 ans
- | 19h30-20h30 : renforcement musculaire (taïso) pour les adultes.

Les cours sont sous la direction de Pierre-Henri JOANNIN 4^{ème} dan et brevet d'état 2^{ème} degré.

Renseignements : Pierre-Henri JOANNIN / 06 87 53 29 90



Vie associative

L'Association PERCE-NEIGE



Il y a 50 ans, en décembre 1965, Lino Ventura, père d'une petite fille handicapée lançait un appel émouvant à la télévision pour alerter l'opinion

sur la question du handicap mental. Quelques mois plus tard, il créait l'Association Perce-Neige pour faire évoluer le regard porté sur les personnes handicapées et leur permettre de vivre sereinement leur différence. Si en 50 ans beaucoup a été réalisé, l'évolution des besoins, l'émergence de nouvelles attentes et toujours le manque de places d'accueil incite Perce-Neige à poursuivre sa mission.

5 ans déjà que la Maison Perce-Neige de Saint-Laurent-sur-Gorre a ouvert ses portes. Fruit d'un long travail de

réflexion entre l'Association, les représentants de la commune et nos financeurs, la Maison de Saint Laurent offre aujourd'hui un cadre de vie apaisant aux résidents et un lieu de travail agréable pour l'ensemble des salariés.

Durant l'année 2015, les résidents ont pu participer comme les années précédentes à diverses manifestations aux alentours de la commune et dans les départements limitrophes. L'un des objectifs prioritaires pour la Maison étant de favoriser les contacts extérieurs.

En termes de capacité d'accueil, nous avons 1 place de disponible en accueil de jour. Nous rappelons que nous avons la possibilité d'accueillir des personnes ayant l'orientation Foyer d'Accueil Médicalisé sur des périodes d'accueil temporaire, à raison de 90 jours maximum par an. Pour cela, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat.

Nous tenons à remercier le Lion's Club, l'Association de gymnastique volontaire de Saint-Mathieu ainsi que la Société Air Liquide pour leurs dons ainsi que toutes les personnes œuvrant pour notre Association.

Remerciements à Monsieur Christian Preverot de la paroisse Saint Sauveur et Saint Pierre aux Fontaines et à l'ensemble de nos partenaires.

Les résidents et l'ensemble des salariés de la Maison Perce-Neige vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016 et vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Contact

Maison Perce-Neige
Madame Laroye Sylvie - Directrice
Route de Bellevue
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 44 43 13

« FASTOCHE les ENFANTS »

L'association « FASTOCHE les ENFANTS » accompagne les enfants du RPI de Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre (regroupement pédagogique intercommunal), dans leur apprentissage scolaire.

Cette année, 11 enfants du CP au CM2, en difficultés ou non, seront encadrés individuellement ou non, par une équipe de bénévoles. L'aide aux leçons vient en complément du soutien scolaire. Nous remercions l'équipe enseignante de nous aider à mieux gérer notre activité, par sa disponibilité et son écoute.

« FASTOCHE les ENFANTS » c'est aussi des moments de détente et de complicité partagés entre bénévoles, parents et enfants. A Noël, ils ont assisté à une séance de cinéma et participé à un goûter, en fin d'année scolaire 2014-2015 ils étaient réunis sur « la planète aux crocodiles ».

Notre association continue d'exister avec les mêmes membres du bureau et les bénévoles, ainsi que grâce à l'aide du conseil départemental de la Haute-Vienne, des communes de Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre, et de l'adhésion des familles. Nous les en remercions.

Nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes désirant aider, partager un peu de temps avec les enfants, mais aussi pour le fonctionnement de l'association. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Président : Dunaud Stéphane
Tél : 05 55 58 68 99

Autres associations & partenaires



Votre maison ancienne :
un patrimoine rénové ET économe en énergie !
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous accompagne

Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.



Des outils au service des habitants du territoire

Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.

En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.

Confort thermique et économies d'énergie

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie.

Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.

N'hésitez plus, faites vos travaux !

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.



Contacts

Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin :
05 53 55 36 00

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie



Vie associative

Au fil de la Gorre et de la Graine

Le Syndicat Mixte Vienne Gorre intervient sur la Gorre et la Graine depuis 2003, en ayant comme objectif la qualité des milieux aquatiques. L'année 2015 marque la fin des travaux du Contrat Restauration Entretien débuté en 2008. Un nouveau contrat, le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, va être engagé. Pour ce faire, une enquête publique aura lieu dans toutes les mairies du territoire du S.M.V.G. où les propriétaires concernés pourront mentionner leurs remarques.

Cette année encore, des travaux de restauration et d'entretien ont été réalisés, ainsi que l'arrachage de la Jussie et de la Balsamine sur la Gorre et la Graine. L'étude sur les ouvrages est en cours de finalisation en collaboration avec les différents propriétaires. Une campagne de régulation des populations de ragondins est organisée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ; les personnes souhaitant participer à cette campagne doivent se faire connaître auprès du S.M.V.G.

Un exemple de réalisation :

La pose d'un faible nombre de déflecteurs (rochers espacés positionnés de manière judicieuse) permet de relancer localement une dynamique suffisante pour entraîner le sable d'un tronçon colmaté. L'opération contribue progressivement à la reconquête d'un milieu plus intéressant pour la faune piscicole.

En revanche, cette solution reste ponctuelle. Elle ne peut répondre à elle seule au problème global d'ensablement de nos rivières lié aux apports du bassin versant.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Syndicat :

Syndicat Mixte Vienne Gorre
Marie ADALBERT : smvg.riviere@orange.fr
Yohann BAPPEL : smvg.zh@orange.fr
Tél : 05 55 48 14 43
7 avenue Jean Moulin
87310 SAINT LAURENT SUR GORRE



POUCE TRAVAIL forme les demandeurs d'emploi aux techniques d'entretien des espaces verts.

Pouce Travail, association spécialisée dans la mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et de professionnels, poursuit un objectif fort : former ses salariés.

Pour la cinquième année consécutive, Pouce Travail organise une formation interne en entretien des espaces verts.

L'enjeu de cette formation est d'apporter aux salariés les techniques professionnelles et la connaissance du matériel. Un accent est tout particulièrement mis sur la sécurité ainsi que les gestes et postures à adopter en situation de travail et la prise en compte du développement durable.

10 personnes sont prises en charge depuis le 5 octobre 2015 par IGL, organisme de formation retenu par Pouce Travail. 3 jours de formations sont dispensés avec une partie théorique et surtout de la mise en pratique sur le terrain. Bêcher, planter, tondre, tailler, toutes les techniques d'entretien des jardins sont abordées au cours de la formation.

Cette action de formation est organisée avec le concours financier de la Région Limousin et la participation de la Mairie de Saint-Junien pour le prêt de terrains de stage. L'objectif final est de lancer une dynamique de professionnalisation des salariés en insertion et une valorisation de ces métiers.

RAPPEL : Pouce Travail vous donne la possibilité de faire plaisir à un de vos proches en lui offrant un chèque cadeau.

Le mode d'emploi est simple :

- | Vous achetez un chèque-cadeau à Pouce Travail et vous l'offrez à un de vos proches
- | Lorsqu'il souhaite utiliser son cadeau, il prend contact avec l'association.
- | Pouce Travail sélectionne un salarié qui va réaliser le service au domicile de votre proche.
- | Pouce Travail, en tant qu'employeur, s'occupe de toutes les démarches administratives

Contact

POUCE TRAVAIL vous invite à prendre contact au 05 55 02 03 16 et vous propose d'aller surfer sur le site de l'association www.poucetravail.com

Autres associations & partenaires

ADIL 87

L'ADIL 87 vous informe gratuitement sur le logement
L'ADIL 87 délivre environ 10 000 consultations chaque année dans le domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les conseils juridiques :

- | Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges...
- | Accession à la propriété : contrat de construction, contrat de maîtrise d'oeuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres ...
- | Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic ...
- | Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- | Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux ...

Les conseils financiers et fiscaux :

- | Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances,...
- | Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux,
- | Amélioration de l'habitat : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts ...

Des permanences près de chez vous :

Bellac : 2^{ème} & 4^{ème} mardi de 9h30 à 12h30 à la Maison du Département
Bessines : 1^{er} & 3^{ème} mardi de 9h30 à 12h00 à la Maison du Département
Bujaleuf : 3^{ème} mardi de 14h15 à 16h45 (uniquement sur rendez-vous) à la Mairie
Châteauneuf : la Forêt 1^{er} mardi de 16h00 à 17h30 à la Mairie
Eymoutiers : 1^{er} mardi de 14h00 à 15h30 à la Mairie
Saint Junien : 1^{er} & 3^{ème} jeudi de 9h30 à 12h00 à la Maison du Droit
Saint Yrieix : 2^{ème} & 4^{ème} jeudi de 9h30 à 12h00 à la Maison du Département
Magnac Laval : 2^{ème} & 4^{ème} mardi de 14h00 à 16h30 à la Maison du Département
Cussac : 1^{er} & 3^{ème} jeudi de 14h00 à 16h30 à la Mairie
CAF : 2^{ème} & 4^{ème} jeudi de 14h00 à 17h00 à la Caisse d'Allocations Familiales

Un site Internet : www.adil87.org

Il contient de nombreuses rubriques, dont « Se loger en Haute-Vienne », « Les offres de terrains en lotissement », « Amélioration de l'habitat », « Non décence et habitat indigne », « Impayés de loyers et expulsion »...

Il comporte de nombreux modèles de lettres.

Il permet aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 /13h30 - 17h30

(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)

ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges

Tél. : 05 55 10 89 89

Site internet : www.adil87.org



La FNATH , association des accidentés de la vie



Section de Saint Laurent sur Gorre,
chez Mme VERGNAUD, 4 chemin
de la Vigne, à saint Cyr.

La FNATH assure des permanences
tous les premiers jeudis du mois de
9 h à 11 heures dans les bureaux
de la communauté de communes.

**L'assemblée générale se tiendra
le samedi 6 février 2016** à la salle
des fêtes de saint Cyr à partir de
14 heures 30, et sera présidée
par la secrétaire générale du
groupement.

Le **repas annuel aura lieu le
dimanche 16 octobre 2016** à 12
heures, à la salle des fêtes de Saint
Auvent, et il est ouvert à tous.

Contact :

Mme VERGNAUD au 05 55 00 02
20 ou au 06 87 80 45 06.

Vie associative

UNA Ouest 87



Mon aide à domicile, c'est UNA



Un nouveau service d'UNA OUEST 87, pour toujours plus de confort à domicile.

UNA OUEST 87 est à vos côtés tout au long de l'année pour vous apporter aide à votre domicile à tous les moments où vous en avez besoin. Pour des services ponctuels ou des actes quotidiens, UNA vous aide à bien vivre chez vous.

Notre domicile nous semble à tous le lieu où nous sommes le plus en sécurité, or notre logement ne correspond plus toujours à notre besoin, à notre état de santé, à notre handicap... pourtant nous souhaitons y rester le plus longtemps possible et nous y sentir en sécurité.

C'est pourquoi UNA OUEST 87 vous propose le **Service d'Adaptation du Logement**. Ce service est mis en place en partenariat avec AEL (entreprise d'électricité spécialisée dans les nouvelles technologies et la domotique) et Actid87 (association de notre réseau UNA). L'objectif est de favoriser le maintien à domicile et la prévention ; pour cela nous proposons, coordonnons et réalisons des prestations ou des travaux nécessaires à vos besoins.

Nous vous accompagnons tout au long du processus en réalisant un diagnostic social et technique de votre logement, dans une démarche éthique.

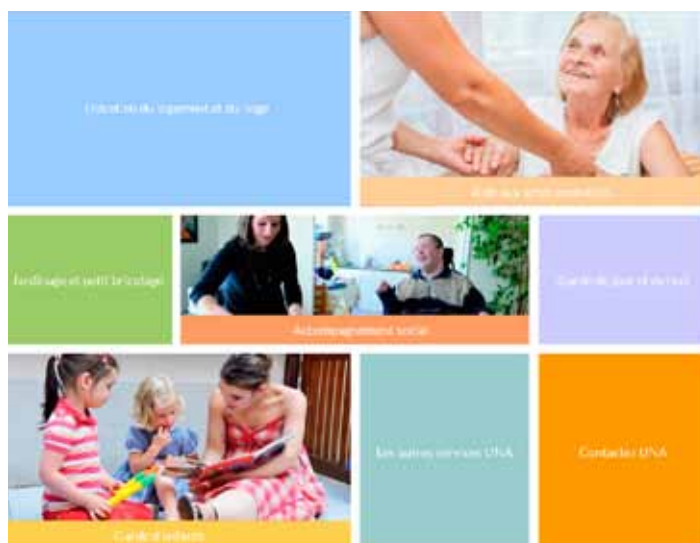
Pour vous un seul interlocuteur, nous vous évitons les tracas liés aux recherches des entrepreneurs et suivi de chantier.

Nous préconisons des bonnes pratiques en matière de travaux, juste ce qui vous sera réellement utile. Nous vous garantissons les tarifs, les délais de réalisation et la fiabilité des matériaux utilisés. Enfin nous vous guidons dans la recherche de financement si nécessaire.

La marche à suivre :

- | Composez le 06.84.76.78.38, du lundi au vendredi de 9h à 18h, AEL vous répond
- | Le conseiller technique d'AEL et le responsable de secteur UNA OUEST 87 établissent ensuite un diagnostic technique et social à votre domicile
- | Une offre détaillée vous est ensuite proposée sous 72 h
- | Dès acceptation nous nous engageons à débiter les travaux dans un délai de 3 semaines
- | A la fin des travaux et 6 mois plus tard, le responsable de secteur d'UNA OUEST 87 et AEL réalisent des visites communes de contrôle afin de s'assurer de l'efficacité du matériel installé et utilisé.

NOUVAU : Consultez notre site internet unasaintjunien.fr



Contact

10 Boulevard de la république
Boîte postale n°16
87201 Saint Junien cedex

Tél. : 05.55.02.46.01 – Fax : 05.55.02.47.67

Mail : unasaintjunien@orange.fr

Site internet : www.unasaintjunien.fr

Autres associations & partenaires



LIONS CLUB VAL DE TARDOIRE

Un club au service des autres

Créé en 1984, ce club n'a cessé, sur les cantons d'Oradour-sur-Vayres, Saint-Mathieu, Châlus et Saint-Laurent-sur-Gorre de mener des actions de proximité à l'intention des personnes en difficulté et d'œuvrer pour des causes nationales humanitaires, sanitaires et sociales.

La contribution des membres du club, les publicités des entreprises et les fonds recueillis au cours des différentes manifestations organisées par le club (loto, soirée dansante, etc...) ont permis, en particulier, de financer, en 2015 :

- | L'achat de bancs de repos pour les résidents de l'EHPAD de CUSSAC,
- | La remise de deux fauteuils-roulants à l'association « PERCE-NEIGE » de Saint-Laurent-sur-Gorre,
- | L'aménagement de la salle de détente du service « La Mère et l'Enfant » du CHU de Limoges,
- | L'achat d'une table de massage pour l'unité « Alzheimer » de l'EHPAD de Châlus.
- | Le soutien aux œuvres de l'association KANKELE,
- | Le financement d'un séjour de vacances pour deux enfants de milieu défavorisé,
- | La participation à l'organisation du TELETHON,
- | La mise en place d'une opération gratuite de dépistage du diabète, à l'occasion de la « Journée du Jardinier » d'Oradour-sur-Vayres,
- | Dons et participations à diverses œuvres humanitaires et manifestations festives locales, etc ...

En 2016, sous la présidence de Lucie DEROM, le club poursuivra ces diverses actions et prévoit, en outre :

- | La mise en place d'un « Parcours Aménagé » à l'unité Alzheimer de l'EHPAD de Cussac,
- | La participation à l'organisation des collectes au profit de la « BANQUE ALIMENTAIRE »
- | L'organisation de goûters animés à l'intention des résidents des EHPAD du secteur,
- | L'organisation d'un concert au profit de l'association « UN CŒUR POUR LA PAIX »,
- | La préparation d'un projet de SALON du LIVRE, etc ...

Un programme particulièrement copieux qui illustre bien la devise du lionnisme : « NOUS SERVONS ! »

H.S. et G.D.

**P.S. : Une date à ne pas manquer :
Samedi 6 février 2016 : SUPER LOTO à CHÂLUS**

État civil 2015

Arrêté à la date du 14.12.2015)

*Des joies et des peines ont jalonné l'année passée,
veuillez trouver ci-dessous les événements d'état
civil 2015 de notre commune*

NAISSANCES :

- Le 22 février, Nathan, Marcel, Guillaume DOGUET, 2 ruelle de Clareuil – SLG
- Le 10 mars, Tom PACAILLE, 55 Chemin de Beauvais – SLG
- Le 21 mai, Grégoire, Paul Daniel LECOMTE, 13 Les Gentes – SLG
- Le 24 juillet, Evan, Alberto Gabriel CHATEAU, 42 allée de Clareuil – SLG
- Le 16 septembre, Anaëlle COUROUBLE, 2 Les Grands Champs – SLG
- Le 20 septembre, Maétis, Sylvain MEZIERES, 9 allée Camille Claudel – SLG
- Le 29 septembre, Billy, Antoine GIMENEZ, route de Clairefaye – SLG
- Le 29 septembre, Marius PETIT LOBROT, 2 allée des Lilas – SLG
- Le 7 octobre, Loïc JUSTE, 15 La Grange Nord – SLG
- Le 14 octobre, Rayan ISIDORE VITTA, 9 rue George Sand – SLG
- Le 24 octobre, Nathan COTTIN, Les Puits – SLG

MARIAGES :

- Le 27 juin, Melle Céline VERMUSE et Mr Lionel MOCOEUR, 34 avenue Jean Moulin – SLG
- Le 18 juillet, Mme Prisca ROUX et M r Vincent REYBOUTET, 5 rue Pierre et Marie Curie - SLG

DÉCÈS :

- Le 1^{er} janvier, Marie Louise HELIER veuve CARROT, Résidence le Pins – SLG
- Le 1^{er} janvier, Pierre, Roland ROBERT, 33 route de Bayerie – SLG
- Le 20 janvier, Léon BOUBY, La Peyrade - SLG
- Le 20 janvier, André, Renée CARREAU veuve LACROIX, Résidence les Pins – SLG
- Le 25 janvier, Thérèse BOISSIERE veuve MALICHIER, Résidence les Pins – SLG
- Le 29 janvier, René CHENE, La Chaise – SLG
- Le 31 janvier, Joseph, Amédée BALLEET, Résidence les Pins – SLG
- Le 31 janvier, Marcelle PERRIER épouse ANDRIEUX, 3 avenue du 8 Mai 1945 - SLG
- Le 9 février, Henriette GUIOT veuve DEVILLE, Résidence les Pins – SLG
- Le 5 mars, Andrée Colette AURY veuve CHAUPRADE, 3 La Juliane - SLG
- Le 6 mars, Georgette MATHIEU veuve BLOND, Résidence Les Pins – SLG
- Le 11 mars, Andrée, Jeannine JANOT veuve BAROULAUD, 34 rue Sadi Carnot - SLG
- Le 14 mars, Philippe, Charles COEFFE, 5 allée des Thuyas – SLG
- Le 18 mars, Emile, Marcel BEAUVALLET, 13 allée des Thuyas – SLG
- Le 30 mars, Fernand RAFFIER, 17 chemin de chez Levrault - SLG
- Le 6 juillet, Jacqueline, Camille, Marthe CLEMENT veuve HEUZE, Le Bénillou – SLG
- Le 22 juillet, Eveline ZABE épouse LAMONERIE, 19 chemin de Vignerie– SLG
- Le 28 juillet, Marie Louise GERALD, Résidence les Pins - SLG
- Le 16 juillet, René, Jean BOYER, 17 route de l'Abattoir – SLG
- Le 22 août, René, Claude VEYRIER, 3 chemin de Cubes – SLG
- Le 21 septembre, Marie, Yvonne MASSALOUX veuve DESVILLES, Résidence les Pins - SLG
- Le 21 octobre, Yolande TARRIDE épouse LUCHON, 11 allée des Thuyas– SLG
- Le 26 octobre, Denise, Léone DUNAUD veuve DINTRAS, Résidence Les Pins – SLG
- Le 28 octobre, Raymond HELIER, 19 chemin de la Grillère – SLG
- Le 13 novembre, Odette, Maria MORANGE épouse CHALARD, 22 la Roussille - SLG
- Le 15 novembre, Marcelle, Hélène FORESTIER, Résidence Les Pins – SLG
- Le 16 novembre, Monique, Marie, Louise VIGNAUD épouse RAFFIER, 13 la Serre – SLG
- Le 17 novembre, Cathy, Anna PARRA épouse MOREL, 2 rue Marguerite Chapon - SLG
- Le 20 novembre, Odette, Marie SOULAT veuve DEVILLE, Résidence les Pins – SLG



RECENSEMENT

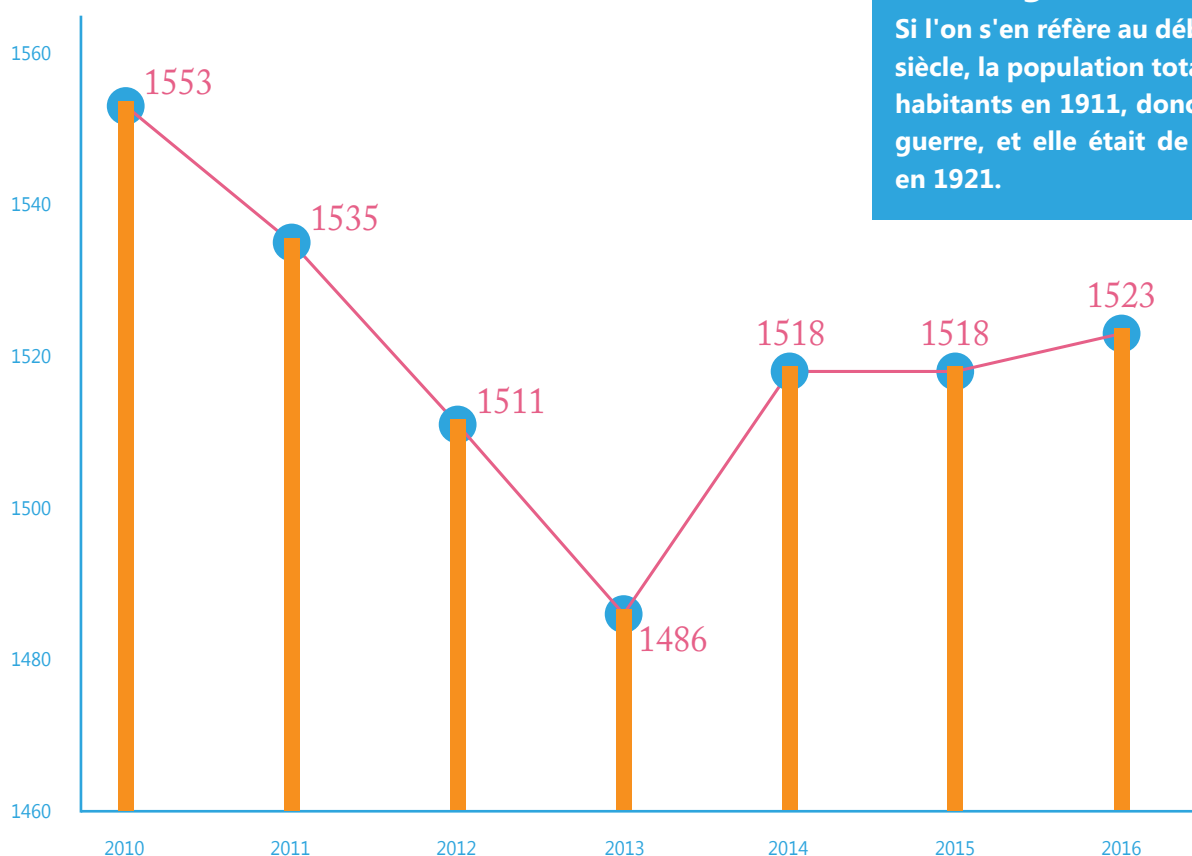
de la population 2015



Vous avez participé en 2015, au cours de la période du 15 janvier au 14 février, aux opérations du recensement de la population, via internet ou en complétant des documents papier, et votre bulletin municipal 2015 s'en était fait l'écho.

Le chiffre de la population totale (dite aussi population légale) retenu par l'INSEE pour la commune de Saint-Laurent, est donc de **1 523 habitants au 1^{er} janvier 2016**.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi précise que "*sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements*".



« Un regard sur le passé »

Si l'on s'en réfère au début du vingtième siècle, la population totale était de 2 542 habitants en 1911, donc avant la grande guerre, et elle était de 2 226 habitants en 1921.

Infos utiles et sites internet

Le site internet de la commune
www.saint-laurent-gorre.fr



Le site internet du multi-accueil
www.lespetitsfilous.net



Le site internet de la médiathèque
<http://mediavalleegorre.over-blog.com>



Le site internet du SSIAD
www.ssiad-stlaurentsurgorre.com



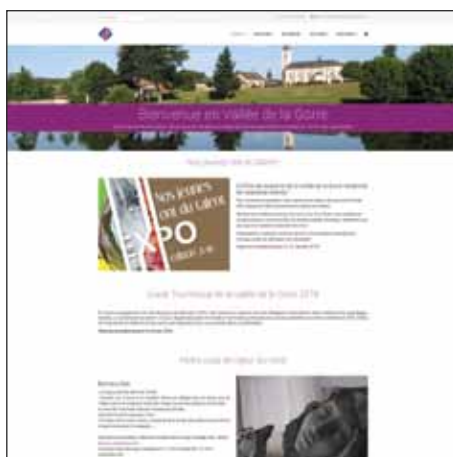
Le site internet de la commune
www.ssiad-stlaurentsurgorre.com/ehpad/ehpad-retraite-st-laurent.html



Le facebook « Vallée Sports Ados »
www.facebook.com/valleesportsCCVG



Le site internet de l'office de tourisme
www.tourisme-valleedelagorre.com



et aussi www.cc-valeedelagorre.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- | Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- | Le samedi matin de 9h00 à 11h45
- | Tél. : 05 55 00 00 21
- | Site internet : www.saint-laurent-gorre.fr

Permanence

A compter de janvier 2016, le maire et ses adjoints seront à votre écoute, en assurant une permanence tous les samedis dans les locaux de la mairie de 10h00 à 12h00.

Merci de contacter le secrétariat pour la prise de rendez-vous, en exposant l'objet de votre demande.

Numéros utiles

- Communauté de communes 05 55 48 19 20
- Point écoute 05 55 48 93 90
- Déchetterie 05 55 48 23 68
- Accueil de loisirs (3-12 ans) 05 55 00 18 02
- Vallée Sports (12-17 ans) 06 87 53 29 90
- Crèche Les petits filous 05 55 48 10 10
- Médiathèque 05 55 48 18 18
- Office de tourisme 05 55 00 06 55
- Pouce Travail 05 55 02 03 16
- ADIL 05 55 10 89 89

et bien sûr

- le 18 pour les pompiers
- le 17 pour la gendarmerie
- le 15 pour la santé

Animations prévues en 2016

Vendredi 8 janvier à 18h30 : **Voeux de la municipalité** - Salle polyvalente

Jeudi 21 janvier : **Journée don du sang** - Salle polyvalente

Samedi 23 janvier à 20h30 : **Concours de belote**, organisé par le Football Club de Saint-Auvent - Salle polyvalente

Samedi 6 février à 20h30 : **Repas dansant**, organisé par le Sporting Club Cycliste Laurentais - Salle polyvalente

Samedi 13 février : **Repas des aînés** - Salle polyvalente

Dimanche 28 février à 12h00 : **Repas dansant**, organisé par la FNACA - Salle polyvalente

Dimanche 6 mars dès 10h00 : **Carnaval**, organisé par le Comité des Fêtes, en collaboration avec l'école, la Résidence les Pins et la Maison Perce-Neige

Dimanche 13 mars à 14h00 : **Loto**, organisé par l'Amicale des écoles - Salle polyvalente

Samedi 19 mars : **Cérémonie commémorative**, organisée par la FNACA

Du lundi 21 au vendredi 25 mars : **Décoration des puits et fontaines selon la tradition allemande**, organisée par le Comité de Jumelage - Tous les villages du canton

Jeudi 24 mars : **Après-midi spectacle : l'Acadie qui se raconte**, organisé par l'Agence de Voyages locale - Salle de Georges Brassens, Feytiat

Vendredi 29 avril à 16h15 : **Marché aux fleurs à la sortie des classes**, organisé par l'Amicale des écoles

Samedi 30 avril à 14h00 : **Demie-journée cyclo**, organisée par le Sporting Club Cycliste Laurentais

Dimanche 1^{er} mai dès 7h30 : **Ouverture de l'étang de pêche**, organisée par La Gaule Laurentaise

Du jeudi 5 au dimanche 8 mai : **Voyage à Weihenzell en Allemagne**, organisé par le Comité de Jumelage

Dimanche 8 mai : **Commémoration**

Mardi 10 mai : **Journée don du sang** - Salle polyvalente

Dimanche 22 mai : **Mini-séjour : Pierres et Lumière et Doué la Fontaine et ses roses**, organisé par l'Agence de Voyage locale

Du samedi 4 au dimanche 5 juin, de 14h00 à la nuit : **Journées Nationales des Rendez-vous au Jardin** - Jardin de Liliane

Samedi 11 juin à 20h30 : **Spectacle de danse**, organisé par Jazz Danse - Salle polyvalente

Mardi 21 juin : **Fête de la musique**, organisée par le Comité des Fêtes

Du vendredi 26 juin au dimanche 1^{er} juillet : **Séjour : La Cantabrie entre mer et montagne**, organisé par l'Agence de Voyage locale

Samedi 9 juillet : **Concours de pétanque**, organisé par le Football Club de Saint-Auvent

Jeudi 14 juillet de 9h00 à 12h00 : **Concours Jeunes Pêcheurs**, organisé par La Gaule Laurentaise - Étang de pêche

Dimanche 31 juillet à 12h00 : **Journée entrecôte**, organisée par l'ACCA - Aire naturelle pour Camping-Cars « Les chênes »

Du samedi 13 au lundi 15 août : **Fête patronale**, organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 14 août de 8h00 à 18h00 : **Concours de pêche ouvert à tous**, organisé par La Gaule Laurentaise dans le cadre de la fête patronale - Rivière de Gorre / Saint-Laurent-sur-Gorre

Dimanche 4 septembre à 12h00 : **Journée grillade de cerf**, organisée par l'ACCA - Aire naturelle pour Camping-Cars « Les chênes »

Du samedi 17 au dimanche 18 septembre : **Journées européennes du patrimoine** - Jardin de Liliane

Dimanche 18 septembre : **Déjeuner croisière sur le Canal de Briare et Musée de la Mosaïque**, organisé par l'Agence de Voyage locale

Dimanche 25 septembre de 10h00 à 18h00 : **Fête des plantes** - Le Jardin de Liliane

Dimanche 9 octobre toute la journée dès 7h00 : **Baby troc**, organisé par le Soleil de l'Âge d'Or - Salle polyvalente

Vendredi 11 novembre à 11h00 : **Cérémonie du 11 novembre 1918**, organisée par l'Association des Anciens Combattants

Dimanche 4 décembre de 9h00 à 18h00 : **20^{ème} marché de Noël** - Place de l'Église

Du samedi 10 au dimanche 11 décembre : **Mini séjour : Sous les lumières de Paris**, organisé par l'Agence de Voyage locale

Mais aussi, vos rendez-vous réguliers :

Chaque 1^{er} vendredi du mois (sauf juillet, août et septembre) : **Cinéma** - Salle culturelle Desoubsdanes

Chaque 3^{ème} dimanche du mois : **Marché du terroir** - Place Léon Litaut

Tous les jeudis soir du 30 juin au 1^{er} septembre dès 18h00 : **Marché fermier semi-nocturne** - à tour de rôle dans chaque commune de la Vallée de la Gorre



Meilleurs *Voeux* 2016





Meilleurs Voeux 2016

